

Formulaire de demande de subvention EcoGastro.

1. Déroulement de l'inscription.

- Veuillez compléter le présent formulaire de demande par voie électronique.
- Numérisez ou photographiez tous les justificatifs à fournir (factures d'électricité de l'année précédant l'installation du nouveau plan de cuisson à induction, photo de l'ancien plan de cuisson, confirmation de la commande du nouveau plan de cuisson avec indication du prix).
- Si vous souhaitez recevoir la batterie de cuisine plutôt qu'un remboursement en espèces (partiel), veuillez compléter en plus le formulaire de commande que vous pouvez télécharger sur www.ewz.ch/foerderprogramme ou www.eartheffect.ch/ecogastro.
- Veuillez nous envoyer le formulaire de demande et tous les justificatifs nécessaires par e-mail: ecogastro@eartheffect.ch
- Si vous remplissez toutes les conditions d'octroi d'une subvention, vous recevrez de notre part une confirmation d'attribution définitive (confirmation d'éligibilité au programme).

2. Conditions d'octroi d'une subvention.

- EcoGastro soutient le remplacement des plaques de cuisson électriques en fonte et vitrocéramiques par des plaques de cuisson à induction. Le remplacement d'une cuisinière à gaz par un plan de cuisson à induction et l'achat de plaques de cuisson à induction supplémentaires ne sont pas éligibles à la subvention.
- Vous devez soumettre la demande de subvention avant le remplacement du plan de cuisson.
- Vous ne devez toucher aucune autre subvention de la part de la Confédération ou des cantons.
- Le remplacement du plan de cuisson ne doit pas entrer dans le cadre d'une analyse cantonale de la consommation d'énergie ou d'un contrat d'objectifs avec le canton, l'Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC ou act Agence Cleantech Suisse
- Le gérant participe à un bref entretien-conseil technique. Ce dernier dure environ une heure et se tiendra dans votre établissement.
- Une année environ après le bref entretien-conseil technique et l'atelier sur les économies d'électricité, vous recevrez un petit questionnaire électronique que vous voudrez bien compléter.
- Vous nous enverrez vos factures d'électricité (sous forme électronique) une année après l'installation de votre nouveau plan de cuisson.

3. Modalités de paiement.

- Par plaque de cuisson remplacée, vous recevrez soit jusqu'à CHF 1500 en espèces, soit jusqu'à CHF 2500 en nature sous la forme d'une batterie de cuisine (Demeyere ou Noser Inox, à commander exclusivement chez nous).
- Nous subventionnons 4 plaques de cuisson au maximum. La subvention maximale s'élève donc à CHF 6000 en espèces ou CHF 10000 en nature sous la forme d'une batterie de cuisine.
- Le montant de la subvention s'élève à 40% au maximum des coûts d'investissement (TVA incluse). Si la table de cuisson à remplacer a plus de 15 ans, 15% des coûts d'investissement au maximum seront subventionnés.
- Si l'ancien plan de cuisson remplacé par un système à induction fonctionne à l'électricité et au gaz, le nombre de brûleurs au gaz est déduit du nombre de plaques subventionnées. Exemple: si l'ancien plan de cuisson possède quatre plaques électriques et deux au gaz, deux plaques maximum sont subventionnées
- Si des plaques de cuisson vitrocéramiques à infrarouge sont remplacées, la subvention sera de CHF 3'000.- au maximum.
- Le montant est versé en deux tranches: la première tranche, soit 75% de la subvention, est versée au moment de l'admission du candidat au sein du programme. La deuxième tranche, correspondant aux 25% restants, est versée environ un an après l'installation du nouveau plan de cuisson et l'envoi des factures d'électricité.

4. Déroulement du programme.

1. Vous pouvez réserver à l'avance une place pour le programme sur www.eartheffect.ch/ecogastro. Vous avez ainsi une option sur les subventions pendant un mois, le temps de réunir les documents nécessaires.
2. Vous nous envoyez par e-mail le formulaire rempli ainsi que les documents (factures d'électricité, photo de l'ancien plan de cuisson, confirmation de la commande du nouveau plan de cuisson).
3. Nous vous confirmons l'admission au sein de notre programme.
4. Vous recevez le versement de la première tranche de la subvention et/ou une batterie de cuisine équivalant à 75% du montant total, au moment de l'installation du nouveau plan de cuisson
5. Votre nouveau plan de cuisson est installé.
6. Nous organisons le bref entretien de conseil technique et l'atelier sur les économies d'énergie dans vos locaux.

7. L'ensemble de votre personnel de cuisine prendra part facultativement à l'atelier sur les économies d'énergie d'une durée d'une heure et demie réalisé dans votre établissement. À cette occasion, il sera sensibilisé aux économies d'énergie qu'il peut réaliser dans son travail quotidien. Cet atelier n'est pas une formation à la cuisson avec les plaques à induction. Nous vous conseillons de faire aussi participer à l'atelier le personnel d'autres secteurs.
8. Une année environ après notre visite, vous recevrez un e-mail contenant un lien vers une enquête, à laquelle vous voudrez bien participer. Par ailleurs, vous nous enverrez par e-mail les factures d'électricité que vous recevrez après l'installation de votre nouveau plan de cuisson.
9. Vous recevrez ensuite les 25% restants de la subvention.

5. Informations sur le projet.

5.1 Établissement.

Nom de l'établissement

Rue, n°

NPA Localité

Téléphone

E-mail de l'interlocuteur

Gérant

Chef de cuisine

Nombre de collaborateurs en cuisine

Nombre de repas produits en moyenne par semaine

Consommation électrique (total en kWh par an)

Avez-vous un compteur électrique séparé pour votre cuisine?
Si oui, indiquer les données de consommation.

Non Oui

L'établissement a procédé à une analyse cantonale de consommation d'énergie ou a signé un contrat d'objectifs avec le canton, l'AEnEC ou act.

Non Oui

5.2 Propriétaire.

Nom du propriétaire

Rue, n°

NPA Localité

Téléphone

E-mail

5.3 Subvention.

Recevez-vous une subvention du canton ou de la Confédération?

Non Oui

Nombre de plaques de cuisson avant le remplacement:

Plaques en fonte pce

Vitrocéramique infrarouge pce

Plaques induction pce

Brûleurs au gaz pce

Nombre de plaques de cuisson après le remplacement:

Plaques en fonte pce

Vitrocéramique infrarouge pce

Plaques induction pce

Brûleurs au gaz pce

Nombre de plaques de cuisson subventionnées (4 maximum, moins les brûleurs au gaz éventuellement remplacés):		Renouvellement ventilation?	Oui	Non
		Remplacement installations réfrigérantes?	Oui	Non
Nombre de plaques de cuisson remboursées en espèces (1500 CHF chacune)	pce	Remplacement grill?	Oui	Non
		Autres? Veuillez spécifier.	Oui	Non
Nombre de plaques de cuisson poêles (2500 CHF chacune)	pce			
Coordonnées bancaires IBAN		Vos coordonnées peuvent-elles être communiquées à d'autres programmes de subvention?	Oui	Non
Titulaire du compte				

6. Pièces à fournir.

Photo du plan de cuisson:

annexée sera livrée ultérieurement

Copie de la confirmation de commande avec le prix du nouveau plan de cuisson:

annexée sera livrée ultérieurement

Copie des factures d'électricité de l'année précédant l'installation du nouveau plan de cuisson:

annexée sera livrée ultérieurement

7. Signatures.

Je confirme l'exactitude des indications fournies sur ce formulaire (Prénom Nom).

Prénom/nom requérant/-e

Lieu, date

Signature ¹⁾

¹⁾ Si vous ne pouvez pas signer numériquement le formulaire, scannez-le et envoyez-le nous par e-mail à: ecogastro@eartheffect.ch.
Ouvrir le document avec un Adobe Reader pour insérer la signature numérique.

Je ne souhaite pas d'atelier sur les économies d'énergie pour mon personnel.

5.4 Plan de cuisson.

Produit et modèle du plan de cuisson à remplacer

Date d'installation du plan de cuisson précédent

Produit et modèle du nouveau plan de cuisson

Date d'installation prévue du nouveau plan de cuisson

5.5 Fournisseur.

Nom du fournisseur

Interlocuteur chez le fournisseur

Téléphone du fournisseur

E-mail du fournisseur

5.6 sont d'autres investissements prévus?

Remplacement lave-vaisselle? Oui Non

Remplacement de l'éclairage? Oui Non